ORES

Plan stratégique 2021-2023

Mise à jour 2022

« Notre énergie et nos expertises au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité »

Layout à finaliser

I. NOTE STRATEGIQUE

Sommaire

1. Introduction – Message de Karl Devos et Fernand Grifnée
2. Une mission affirmée – une nouvelle vision ambitieuse
3. Se projeter dans l'avenir avec confiance
4. Une stratégie concrète en 5 axes pour la période tarifaire
5. Des leviers transversaux mobilisateurs pour l'entreprise : culture, plan de transformation et politique de développement durable
6. Les moyens de nos ambitions
7. ORES en quelques chiffres

Layout à finaliser

1. Introduction

Message de Karl De Vos et de Fernand Grifnée

ORES a approuvé fin 2019 un nouveau plan stratégique 2021-2023, fruit d'une réflexion menée tout au long de l'année. Dans la continuité du plan stratégique précédent, celui-ci confirme la mission d'ORES, celle de « Faciliter l'énergie, faciliter la vie ». Complémentairement, la vision d'ORES a été reformulée de manière claire et ambitieuse : *Notre énergie et nos expertises au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité* ».

En 2020, la poursuite de la pandémie mondiale de Covid-19 et le début d'une sortie de crise ont fait naître de nombreuses réflexions sur l'organisation du « monde d'après », dans tous les secteurs de la société. La volonté et la nécessité de faire « autrement » sortent renforcées de cette crise planétaire. La vision d'ORES, articulée autour des notions de transition, de service, d'inclusion et de proximité s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Par rapport à ses domaines d'activités, ORES veut être un acteur majeur et positif d'une triple évolution qui conduit à **produire l'énergie autrement, se déplacer autrement et se chauffer autrement**.

Portée par des logiques de lutte contre le réchauffement climatique et de réappropriation locale, **la production d'énergie** connaît des changements drastiques. Que ce soit en matière d'électricité et, plus récemment, de gaz naturel, la tendance est à produire de plus en plus de manière neutre en carbone et locale. En conséquence, la part des productions locales, décentralisées et intermittentes dans le paysage énergétique est en forte croissance (champs éoliens et solaires, panneaux photovoltaïques individuels ou partagés, production de biométhane à partir de déchets organiques, etc.). Cette évolution modifie profondément le rapport et les attentes des clients par rapport au réseau de distribution et au modèle de marché. Les capacités du réseau à accueillir ces productions décentralisées deviennent un point d'attention central, tout comme la capacité du gestionnaire de réseau à permettre et faciliter de nouveaux modes d'échange d'énergie (les communautés d'énergie, l'autoconsommation collective, les échanges directs de particulier à particulier, etc.).

La question de la mobilité individuelle est également au cœur des préoccupations. Des décisions politiques fortes modifient le cadre règlementaire en faveur de solutions alternatives de mobilité tout en décourageant les carburants traditionnels (essence et diesel) voire en annonçant leur interdiction à terme. Les constructeurs réagissent tout aussi significativement en élargissant leur gamme de véhicules et en axant leur stratégie industrielle et commerciale sur les nouveaux carburants. En conséquence, **la manière de se déplacer** va fortement évoluer et, là aussi, ORES est au cœur de cette évolution. Qu'il s'agisse de mobilité électrique ou à base de gaz naturel (le cas échéant du gaz « vert » comme le biométhane), le réseau de distribution sera fortement sollicité pour permettre l'alimentation de cette nouvelle mobilité. Au-delà du défi lié à la capacité du réseau à absorber les pics de consommation, un enjeu fondamental sera de mettre en œuvre une palette de solution de rechargement permettant d'offrir aux utilisateurs une facilité et une sécurité d'utilisation la plus grande possible, comparable au réseau « traditionnel » de stations-service.

Layout à finaliser

Encore plus concrètement, et c'est probablement une des évolutions les plus complexes à appréhender et à anticiper pour les clients, **la manière de se chauffer** va aussi profondément évoluer. À l'heure où les appels à interdire les chaudières au mazout se multiplient, les citoyens sont souvent désemparés quand il s'agit de choisir un moyen de chauffage pour aujourd'hui et demain. Pour les clients du réseau de gaz naturel, celui-ci offre une solution très intéressante au niveau économique, en termes de confort et au niveau environnemental, d'autant plus avec l'émergence de solutions neutres en carbone comme le biométhane ou le gaz de synthèse à partir de CO_2 récupéré dans l'air et auprès de processus industriels. Pour les autres clients, le choix n'est pas toujours simple, entre les solutions électriques (pompes à chaleur) qui ne sont pas adaptées à tous les bâtiments, la biomasse qui n'offre pas toujours un haut niveau de confort et/ou est plutôt destinée à du chauffage d'appoint ou encore les réseaux de chaleur dont le développement n'en est qu'à ses prémices en Région wallonne.

Ces évolutions sont majeures et complexes. Du point de vue du client, elles ne sont pas simples à appréhender et chaque choix charrie son lot de questions. Le client n'a pas envie de faire des mauvais choix, il n'a pas envie d'être contraint dans ses envies et ambitions par le réseau de distribution, il veut éviter les mauvaises surprises financières et/ou techniques. Il a besoin d'être guidé, conseillé et d'avoir accès aux outils et infrastructures lui permettant de s'inscrire à son rythme dans ces transitions. La mission de « facilitateur » d'ORES est donc essentielle, pour être au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité.

La stratégie d'ORES doit elle aussi évoluer pour répondre à ces attentions. De manière non exhaustive, les débats stratégiques en 2020 ont abordé les problématiques suivants :

- La nécessité d'investir de manière ambitieuse en partant des besoins actuels et futurs (estimés) des clients plutôt que d'une logique géographique par secteur historique d'ORES. C'est avec cette ambition que les plans d'adaptation électricité et gaz pour la période 2022-2026 ont été déposés auprès du régulateur.
- L'importance grandissante des données, que ce soit pour permettre et soutenir les nouveaux modes de marché (flexibilité, communauté d'énergie, autoconsommation collective, échange de particulier à particulier), pour cibler de manière plus précise les investissements ou encore pour augmenter les capacités d'accueil du réseau grâce à l'intelligence artificielle.
- L'élaboration d'une vision commune sur le futur du marché de l'énergie avec les autres GRD belges, confrontée avec l'ensemble des parties prenantes et les gestionnaires de réseau de transport Elia et Fluxys.

Dans cette version mise à jour de notre plan stratégique 2021-2023, nous intégrons plusieurs évolutions récentes, dans un contexte énergétique et sociétal en évolution constante, et dans le prolongement de la désignation d'ORES, à l'instar des neuf autres gestionnaires de réseaux belges réunis au sein de la fédération Synergrid, en tant que « SDG Voice 2021», c'est-à-dire ambassadeur des objectifs de développement durable.

Karl De Vos

Président du Conseil d'administration

Fernand Grifnée

Président du Comité de direction

Layout à finaliser

2. Une mission affirmée – une nouvelle vision ambitieuse

Notre mission : faciliter l'énergie, faciliter la vie

En tant qu'entreprise de service public de proximité, ORES :

- gère les réseaux de distribution d'électricité et de gaz et investit dans ceux-ci au service de la collectivité, afin que les citoyens et entreprises bénéficient d'une alimentation de qualité.
- facilite le fonctionnement des marchés de l'énergie : gestion des données nécessaires, installation et relève des compteurs, validation et transmission des index, gestion des changements de fournisseurs et déménagements, etc.
- remplit des obligations de service public, dont des missions à caractère social visant à lutter contre la précarité énergétique.
- est responsable de la gestion de l'éclairage public communal.

Les différents domaines d'activité d'ORES concernent tous l'énergie. Ils recouvrent des activités techniques, de plus en plus complexes. L'énergie étant un bien de première nécessité indispensable à la vie économique et sociale, ORES se donne pour mission d'épargner ces complexités aux clients.

Il s'agit donc bien de « faciliter l'énergie et faciliter la vie » des clients résidentiels, des professionnels et des entreprises afin qu'ils puissent se concentrer pleinement sur leur activités, en bénéficiant de réponses et de services efficients et à la mesure de leurs attentes..

Notre vision : une ambition nouvelle

L'entreprise a réalisé un exercice de vision assez large, sur la base de différents outils d'analyse stratégique -(facteurs clés de succès, analyse PESTEL, forces de Porter, etc.) – et en impliquant le Conseil d'administration, le Comité de direction et ses cadres dirigeants. Une nouvelle vision ambitieuse, en quatre axes, a été établie :

- La volonté d'être un acteur, d'agir comme **moteur de la transition énergétique**.
- Une attention apportée à l'ensemble des utilisateurs du réseau, afin de **veiller à l'inclusion de tous** dans le système énergétique d'aujourd'hui et de demain.
- L'attachement au **caractère de proximité** d'ORES, qui travaille pour et avec l'échelon local.
- Une **ambition nouvelle quant à son périmètre d'activités** : ORES proposera aux autorités d'étendre ses missions chaque fois que cela fait sens au plan sociétal et que cela permet de contribuer à la transition et/ou l'inclusion.

Cette vision est le cap que l'entreprise se donne à moyen terme. Elle est résumée comme suit : *« Notre énergie et nos expertises au service d'une transition énergétique pour tous et de proximité »*

Layout à finaliser

3. Se projeter dans l'avenir avec confiance

Dans ce plan, nous fixons notre ambition à court (2012-2023), moyen (2030) et long terme. ORES entend être un acteur à part entière de la transition énergétique afin de contribuer aux objectifs internationaux de lutte contre le réchauffement climatique.

Phillipe Henry, Vice-Président du Gouvernement Wallon et Ministre du Climat, de l'Énergie et de la Mobilité

« *La Wallonie s'est engagée résolument sur la voie de la transition énergétique, étape incontournable d'une société plus résiliente. Pour réduire à -55% nos émissions de Gaz à Effets de Serre, il n'y a pas une solution mais un mix de solutions. C'est la combinaison des différentes sources d'énergie renouvelable qui nous permettra de vivre dans une société décarbonée. En électricité, cela devrait se traduire par un doublement, voire un triplement, de la puissance installée de turbines éoliennes, de panneaux solaires ou de cogénération de qualité.*

Agir pour le climat, c'est aussi agir pour le bien de tous, et ne laisser personne au bord du chemin de la transition »

3.1. L'électricité renouvelable et ses nouveaux usages

Pour atteindre l'objectif fixé par la Wallonie, ORES accueillera sur ses réseaux plus de 6 GW de production d'électricité renouvelable d'ici 2030. Si l'effort principal est concentré sur les années 2021-2022, la période 2024-2030 connaîtra quant à elle un taux d'accroissement de 10% par an. L'impact de ces raccordements sur la gestion du réseau deviendra de plus en plus significatif.

Dans le cadre de la contribution[1] de la Wallonie au Plan national Énergie Climat 2030, les objectifs suivants ont été définis[2] :

Pierre Mat, Administrateur délégué de Ventis : « *Ventis est un acteur historique de la transition énergétique en Région Wallonne via des productions électriques vertes injectées sur le réseau.*

ORES a toujours accepté de se mettre autour de la table pour trouver, de manière pragmatique, des solutions de raccordement. »

Layout à finaliser

[1] Approuvée le 28/11/2019

[2] Dans le tableau, WEM signifie « avec mesures existantes » (WEM : "With existing measures") et WAM « avec mesures additionnelles » (WAM : "With additional measures")

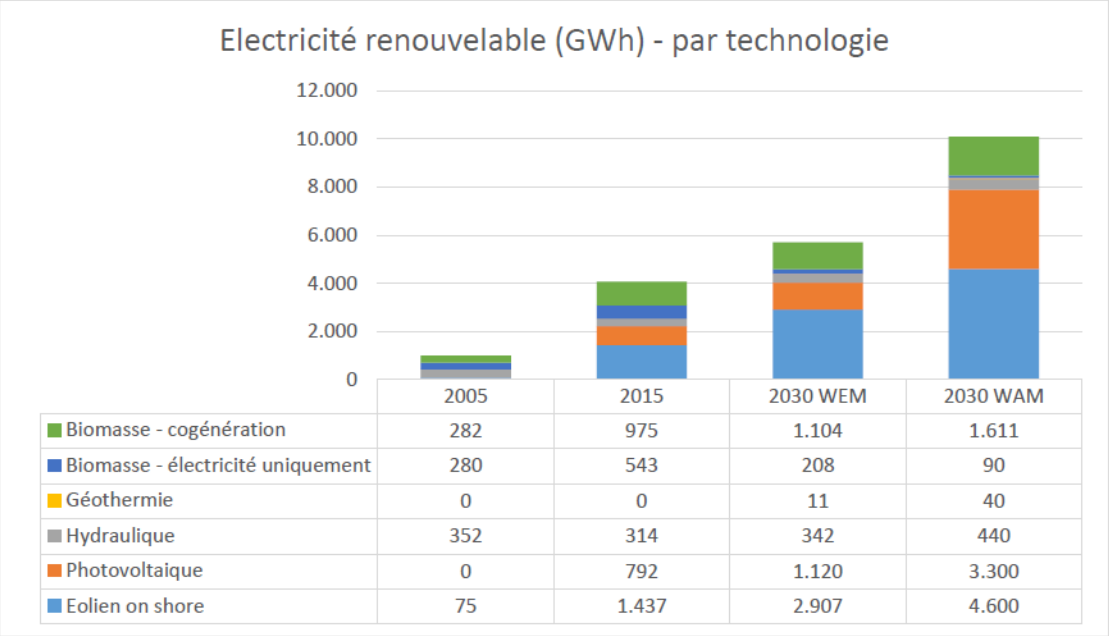

Figure 5 : Evolution de l'électricité renouvelable par technologie dans le WEM et le WAM (GWh)

En vue de leur intégration dans la planification de nos réseaux, ces objectifs ont été traduits comme suit[3] :

Gamme de puissance des UPD	Puissance cumulée des UPD raccordées au réseau au 31 décembre de chaque année (MVA)											
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
0-10 kW	546	603	685	706	727	749	771	794	818	842	868	894
10-250 kW	71	104	118	134	421	679	910	1118	1305	1474	1626	1763
250-5000 kW	150	198	246	278	498	699	869	1030	1176	1305	1423	1530
5-25 MW	661	692	756	788	993	1187	1357	1523	1677	1823	1962	2095
25+MW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1428	1597	1806	1906	2638	3313	3906	4465	4977	5446	5879	6282
Dont UPD flexibles	275	309	426	476	922	1094	1208	1357	1477	1580	1679	1770

UPD :unité de production électrique décentralisée

[3] La conversion de l'énergie en puissance est réalisée sur base des heures de fonctionnement standards (par source d'énergie primaire) repris par la CWaPE. La répartition par gamme de puissance est établie sur base des répartitions de 2019. Compte tenu de ces hypothèses et donc des incertitudes qui y sont liées, le tableau présente une part pour ORES sur le total wallon qui se situe dans la fourchette haute des estimations historiques (de l'ordre de 85% au lieu de 75%).

Le développement massif de l'électricité d'origine renouvelable s'accompagnera de l'électrification croissante de divers processus industriels et d'activités de la vie courante : mobilité électrique, pompes à chaleur, etc. Les pointes de prélèvement et d'injection, qui constituent l'une des contraintes et l'un des éléments de dimensionnement principaux du réseau électrique, seront impactées par cette évolution.

Pour atteindre ces objectifs et accueillir les nouvelles productions et consommations à un coût sociétal acceptable, nous mobilisons des outils à la fois divers et complémentaires.

En premier lieu, ORES poursuit une politique ciblée et ambitieuse de **modernisation de son réseau**. Notre ambition est d'accroître le nombre de clients raccordés sur un réseau triphasé en 400 volts (3N400V) pour le faire passer d'environ 45% actuellement à 65% à l'horizon 2030 en ciblant les zones géographiques les plus pertinentes. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Supprimer le réseau basse tension en cuivre nu, pour des raisons à la fois de sécurité et de fiabilité.
- Être prêt à accueillir l'arrivée massive des véhicules électriques – et dans une moindre mesure des pompes à chaleur – via la transformation du réseau 3x230V en réseau 3N400V dans les zones où une pénétration importante de ces véhicules est attendue.
- Transformer le réseau IT en réseau 3N400TNC, pour des raisons de sécurité et de fiabilité.

Ensuite, il s'agit de développer le recours au **mécanisme de flexibilité technique** mis en place depuis plusieurs années, dans un cadre contractuel et règlementaire précis.

Lorsque les contraintes de réseaux sont temporairement trop importantes, par exemple en cas de forte production renouvelable associée à un faible niveau de consommation locale, les gestionnaires de réseaux interviennent directement sur certaines unités afin qu'elles adaptent leur production. Aujourd'hui, ce mécanisme de flexibilité technique représente une capacité d'un peu plus de 450 MW. Les capacités flexibles devraient augmenter à moyen et long terme pour atteindre plus de 1 700 MW. L'utilisation de cette capacité pour limiter les risques de congestion sur les réseaux augmentera probablement de manière graduelle, d'abord sur le réseau de transport, puis progressivement, sur le réseau de distribution.

Ce mécanisme est indispensable pour garantir une intégration optimale des énergies renouvelables au niveau sociétal mais il est aussi porteur de contraintes. Afin de réduire au maximum la nécessité d'y recourir, ORES a déployé un outil d'intelligence artificielle, baptisé O-ONE (pour ORES - Operator Network Expert), qui permet de calculer et d'anticiper précisément les contraintes de réseaux, afin de n'activer la flexibilité technique qu'en dernier recours. ORES estime que cet outil devrait lui permettre d'accueillir plus de 10% d'électricité renouvelable supplémentaire sur son réseau..

Troisième outil mobilisé par ORES **: la flexibilité dite « de marché »**.. Contrairement à la flexibilité technique via laquelle ORES intervient directement sur des unités de production, la flexibilité de marché vise à inciter financièrement les clients à adapter leur comportement – de production et/ou de consommation - pour contribuer à l'équilibre du système électrique, et ce du niveau local jusqu'au niveau fédéral et même européen. En collaboration avec les autres

Layout à finaliser

gestionnaires de réseau de distribution belges et Elia, ORES assume sur ce plan un rôle essentiel de facilitateur de marché : mise à disposition de plateformes d'échange de données, calcul des volumes de flexibilité, encadrement des relations entre les différents acteurs (clients, fournisseurs d'énergie, fournisseurs de service de flexibilité, etc.). L'entreprise remplit déjà ces missions tout en s'assurant que ces échanges de flexibilité utiles au maintien de l'équilibre du réseau ne créent pas de congestions.

Des solutions de type DSR (pour *Demand Side Response*) permettent déjà aujourd'hui à des clients industriels d'ORES de vendre leur flexibilité en adaptant leur comportement au bénéfice du système ; aujourd'hui une trentaine de clients représentant un potentiel de flexibilité de 42 MW utilisent déjà cette possibilité sur le réseau de distribution d'ORES..

Les années 2024-2030 vont se caractériser par l'émergence de nouveaux moyens de flexibilité, notamment :

- L'utilisation des véhicules électriques comme source de stabilisation du système électrique, dans le contexte de ce que l'on appelle le « Vehicle to Grid » (ou V2G).
- Le déplacement de la production de chaleur – et donc de la consommation électrique – par des pompes à chaleur dans des bâtiments à forte inertie thermique, sans impact sur le confort.
- Le stockage par batterie de l'énergie électrique pour les services exigeant une très grande réactivité et vitesse d'activation. Ainsi, la réutilisation des batteries de véhicules électriques usagées ayant encore une capacité employable comme moyen de flexibilité pourrait connaître un réel développement après 2024.

Ces nouveaux moyens de flexibilité étant majoritairement situés en basse tension – chez le résidentiel ou petit professionnel –, l'un des grands enjeux pour notre entreprise consiste à mettre en place les outils permettant à ces clients de participer activement aux marchés de la flexibilité. Le déploiement des technologies de comptage intelligent – compteurs communicants, moyens de télécommunication performants, systèmes de traitement et d'échange des données modernes et sécurisés, etc. – est un prérequis indispensable pour y parvenir. ORES déploie dès aujourd'hui ces technologies, le placement de compteurs intelligents ayant débuté en 2020. Ils offriront la possibilité à l'ensemble des clients qui le souhaitent de participer à ces marchés et de devenir des acteurs du système énergétique. Cela leur permettra de réduire leurs factures d'énergie et de contribuer à l'accueil des énergies renouvelables à un coût sociétal acceptable. Ce double bénéfice, à la fois individuel et collectif, ne pourra être obtenu avec les anciennes technologies de comptage.

Les **signaux tarifaires** peuvent également être un outil d'intégration des énergies renouvelables en incitant le client à une utilisation rationnelle du réseau. Des réflexions sont en cours depuis plusieurs années avec les régulateurs et les autorités, afin d'identifier les pistes possibles d'évolution des tarifs de distribution à partir de la prochaine période tarifaire (2024-2028) et au-delà.

Complémentairement à ces outils, le concept de **communauté d'énergie renouvelable** fait l'objet de beaucoup d'attention et de débats. Ces communautés, dont les premiers contours sont inscrits dans le cadre légal wallon et européen, s'inscrivent clairement dans la dynamique sociétale des « circuits courts ». ORES a été précurseur dans le domaine en concrétisant, en

Layout à finaliser

2019, une première expérience pilote avec le projet E-Cloud. Elle a permis de démontrer la faisabilité d'une telle communauté développée entre plusieurs entreprises d'une même zone d'activité économique et de tirer des enseignements positifs ainsi que des points d'attention par rapport à ce type de démarche. ORES a souhaité élargir son expérience aux clients résidentiels et participe à plusieurs projets pilotes dont le projet SocCER[4], qui s'intéresse particulièrement à la question de l'inclusion sociale au sein des communautés d'énergie renouvelable. ORES prépare déjà activement l'adaptation de ses processus aux autres concepts voisins des communautés d'énergie renouvelable dont le cadre légal est lui aussi en train d'être finalisé par les autorités régionales, tels que l'autoconsommation locale et l'échange de pair à pair.

Il est difficile d'estimer précisément aujourd'hui l'ampleur et les modalités de développement de ces communautés, tout comme les avantages et les inconvénients qu'elles pourraient avoir sur le développement du renouvelable, sur l'usage de la flexibilité, sur l'incitation de comportements de consommation et de production vertueux, sur la gestion du réseau de distribution, etc. Conscient de l'attrait de certains clients et parties prenantes pour ces communautés, de l'effet levier qu'elles peuvent avoir sur les outils précités et du rôle central qu'elle peut jouer dans leur mise en œuvre, ORES entend agir en tant que facilitateur des communautés d'énergie renouvelable. Et ce quelles que soient l'ampleur et les formes de leur déploiement.

En résumé, l'analyse prospective du système électrique fait clairement apparaître le rôle de plus en plus central du réseau de distribution dans le déploiement de l'électricité d'origine renouvelable et de ses nouveaux usages, notamment en matière de mobilité. Dans le même temps, les contraintes sur le réseau seront doublement renforcées, en termes d'injection et de prélèvement. ORES se mobilise pour transformer ces contraintes en opportunités, en développant une palette de solutions innovantes en matière de flexibilité, de modernisation du réseau, de signaux tarifaires ou encore de gestion des données, au bénéfice des clients et de la transition énergétique.

3.2. Le réseau de distribution, outil de développement des gaz d'origine renouvelable

Le gaz naturel offre des avantages indéniables à court et moyen terme : grande disponibilité, prix compétitif, performances environnementales intéressantes notamment en termes d'émissions de particules fines, bilan carbone bien plus performant que les autres énergies fossiles comme le mazout, etc. En revanche, il n'existe pas encore, contrairement à l'électricité, de vision partagée sur la place de cette énergie dans une société bas carbone.

Dominique Gusbin, Coordinatrice de l'équipe Énergie-Transport, Direction sectorielle, Bureau fédéral du Plan : « *Plusieurs visions ou scénarios compatibles avec une économie climatiquement neutre à l'horizon 2050 tablent sur une très forte électrification des systèmes énergétiques. Mais qui dit forte électrification ne dit pas 100% électrique. Au niveau européen, des scénarios ambitieux (Commission européenne, Eurelectric) s'accordent sur une limite à l'électrification de l'ordre de 60% de la consommation énergétique, le solde de 40% étant couvert par les molécules (hydrogène, biogaz, etc.). Des scénarios récents du Bureau fédéral du Plan tablent sur une répartition comparable en Belgique en 2050. A titre de comparaison,*

[4] *socio-économie des CER*

Layout à finaliser

l'électricité ne représente actuellement que quelque 20% de la consommation finale d'énergie dans notre pays. »

ORES estime que le réseau de distribution de gaz doit être intégré dans une vision « énergie et climat » de long terme vu ses nombreux atouts :

- Le réseau de gaz est un moyen efficace pour distribuer de l'énergie dans et entre des centres urbains où d'autres filières de distribution – par camions citernes par exemple – apparaissent moins adaptées et certainement moins pérennes.
- Le réseau de distribution peut accueillir du gaz produit à partir de sources d'énergie renouvelable. Notre infrastructure permet de connecter les producteurs de ces gaz et les clients mais également de créer un marché plus liquide, et donc plus efficace pour les clients et plus sécurisant pour les producteurs.
- Au moins deux types de gaz alternatifs ont déjà ou atteindront à moyen terme un degré de maturité suffisant : le biométhane et l'hydrogène.

Le biométhane[5] est le plus mature tant au niveau européen (le marché français notamment est en plein essor) qu'au niveau régional. ORES a connecté et mis en service la première station d'injection sur le réseau Wallon en 2020. En 2021, deux cabines d'injection supplémentaires ont été installées. L'injection annuelle s'élève aujourd'hui à 150 GWh/an. Parallèlement à ces réalisations, nous étudions la possibilité de raccorder deux cabines supplémentaires d'ici 2024 et ainsi atteindre 300 GWh/an de gaz renouvelable et neutre en carbone. Sur base des études réalisées par ValBiom pour le compte de gas.be[6], nous estimons qu'un objectif allant jusqu'à 4.000 GWh de biométhane pourrait être injecté dans notre réseau à l'horizon 2030, moyennant la mise en œuvre d'un cadre régulatoire adéquat. Cela nécessiterait une centaine de sites de production, dont les deux tiers sont raccordables sur le réseau existant. Pour le tiers restant, des solutions complémentaires sont envisageables, comme le transport du biométhane par route jusqu'à un site d'injection. Ces 4.000 GWh de biométhane permettraient d'atteindre un taux d'énergie renouvelable pour ce vecteur énergétique compris entre 25 et 33%.

La seconde source de gaz alternatif pouvant être injectée sur nos réseaux est l'hydrogène produit à partir d'énergie renouvelable. En 2020, la maturité technique de cette solution est encore en évolution et se développe dans le cadre de projets démonstrateurs ou pilotes (niveau de maturité technologique de 6 à 7 sur l'échelle TRL[7]). Les coûts d'investissement et d'exploitation de ce type d'installations sont encore dissuasifs pour des unités raccordables au réseau de distribution. Pour être envisagé de manière durable, l'hydrogène doit être produit grâce aux excédents de production d'électricité renouvelable. Or, jusqu'à l'horizon 2030, en prenant en compte les objectifs wallons et nationaux, l'excédent s'il est présent ne sera pas significatif. ORES maintient une veille très attentive sur ces développements pour être en mesure d'en anticiper l'évolution.

[5] Le biométhane se distingue du biogaz par sa qualité. L'un des éléments est la teneur en méthane. Le biogaz est composé d'environ 50 à 60 % de méthane ce qui est insuffisant pour pouvoir être injecté dans le réseau. Les caractéristiques minimales de la qualité du gaz sont fixées au niveau du secteur via une prescription technique Synergrid, ceci afin de préserver le bon fonctionnement des équipements chez les clients.

[6] https://valbiomag.labiomasseenwallonie.be/news/etude-le-potentiel-du-biomethane-injecte-dans-le-reseau-de-distribution-belge

[7] *Technology Readiness Level*

Layout à finaliser

La méthanation, qui consiste à combiner du CO2 avec de l'hydrogène afin de former du CH4, compatible avec nos réseaux et les appareils de nos clients, pourrait représenter une autre source de gaz renouvelable local. Ce point n'est pas encore mature mais fait l'objet d'une réflexion et d'une étude interne. Le CO2 peut par exemple être capté de divers processus industriels (cimenterie, production de biométhane, etc.).

À moyen terme, le gaz naturel est et restera vraisemblablement utilisé majoritairement pour couvrir des besoins de chaleur (chauffage). Les réseaux de chaleur peuvent à ce titre représenter un complément au réseau de distribution de gaz naturel. ORES suit avec attention l'évolution de ce vecteur. Les problématiques suivantes doivent être clarifiées pour déterminer s'ils peuvent contribuer efficacement aux objectifs énergétiques de la Wallonie :

- La disponibilité en suffisance sur le long terme – plus de 20 ans –, à des conditions environnementales garanties et à un coût suffisamment stable et prévisible de la source d'énergie primaire (par exemple la biomasse).
- La rentabilité et la pérennité des investissements. En effet, un réseau de chaleur repose sur des canalisations d'eau chaude avec des coûts d'installation importants.
- L'organisation du marché, particulièrement au niveau des mécanismes de protection des consommateurs.
- Les conditions de la « cohabitation » avec le réseau de gaz naturel afin de ne pas créer de redondance inefficiente pour les deux vecteurs. Cette préoccupation est d'autant plus forte dans le cas d'un gisement de chaleur fatale dans un secteur couvert par le réseau de gaz naturel et une participation d'ORES à ce type de projet sur son réseau pourrait être pertinente pour apprendre mutuellement l'un (les producteurs de chaleur) et de l'autre (le GRD).

3.3. L'importante grandissante des données

Noëlla, cliente équipée d'un compteur intelligent à fonction de prépaiement : « *Grâce au compteur intelligent à fonction de prépaiement, on ne doit plus se déplacer pour aller voir ce qu'il reste sur le compteur. Ça m'aide à gérer le budget parce que au moins je vois combien je peux recharger.*

C'est mieux, c'est plus facile comme cela on voit combien on dépense sur le mois. »

La gestion des données a toujours fait partie des activités centrales d'ORES. Les clients n'en sont pas toujours conscient, mais c'est grâce aux données prélevées, traitées et transmises par le GRD que le marché libéralisé fonctionne. En tant qu'acteur neutre et régulé, ORES assure aux clients et aux fournisseurs que la quantité d'énergie facturée correspond effectivement à ce qui est consommé. ORES permet également au client de faire jouer la concurrence et de changer facilement de fournisseur, sans craindre par exemple de double comptage d'énergie. Cette gestion des données permet par ailleurs de déployer des solutions de prépaiement pour lutter contre le risque de surendettement de clients en difficulté.

Depuis quelques années, l'importance des données et leurs usages se sont grandement renforcés. La masse de données collectées augmente grâce aux technologies de monitoring du réseau (par exemple les cabines intelligentes) et au déploiement des solutions de comptage

Layout à finaliser

intelligent, qui impactent à la hausse la fréquence de captation des données et leur niveau de granularité. Afin de pouvoir les utiliser efficacement, les outils informatiques pour traiter ces données sont en plein déploiement au sein de l'entreprise et, pour certains, en concertation avec les autres GRD belges. Enfin, des efforts considérables sont déployer pour améliorer et garantir la qualité des données, élément essentiel au vu de leur utilisation croissante au sein de l'entreprise, dans la gestion du réseau, dans les contacts avec les clients et dans les interactions avec le marché.

Ces données permettent notamment :

- D'offrir de nouveaux services aux clients, comme la possibilité de visualiser et suivre leurs données de consommation, de valoriser leur flexibilité comme outil de gestion de l'équilibre sur les réseaux, d'échanger de l'énergie au sein de communautés ou avec leurs voisins, de bénéficier de solutions modernes et à distance de prépaiement, etc.
- D'augmenter les capacités d'accueil de l'énergie renouvelable sur le réseau, grâce à la mise en ligne de cartes reprenant les capacités d'accueil du réseau, à l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle comme O-ONE qui permet de calculer et d'anticiper précisément les contraintes de réseaux, afin de n'activer la flexibilité technique qu'en dernier recours, en facilitant le rechargement des véhicules électriques tout en réduire le risque de congestion sur le réseau, etc.
- D'améliorer la qualité de nos processus et de mieux cibler notre politique d'investissement, dans un soucis d'efficience et donc de maîtrise des tarifs.

De nombreux débats et réflexions ont été menés durant l'année 2020, que ce soit sur les outils informatiques à déployer en interne et conjointement avec Elia et les autres GRDs belges, mais également sur les différents types d'organisation du marché que ces données devraient soutenir. Des échanges nombreux et enrichissants sont en cours entre les GRD et Elia sur leurs « visions » marché et avec l'ensemble des parties prenantes.

La question des différents outils de comptage est centrale dans ce débat, et ORES étudie les différentes possibilités et innovations à déployer complémentairement au comptage intelligent, dans l'intérêt du client.

Layout à finaliser

4. Une stratégie concrète en 5 axes pour la période tarifaire

La nouvelle vision d'ORES projette l'entreprise dans l'avenir, dans le moyen et long terme. Afin de poser les premiers jalons de sa vision, ORES se fixe des objectifs concrets à poursuivre d'ici à la fin de la période tarifaire (fin 2023). Ils constituent la stratégie à court terme et contribuent à la vision d'entreprise et à la préparation de la prochaine période tarifaire (2024-2028) dans une perspective globale de développement durable.

Axe stratégique 1 : Des tarifs compétitifs pour les différents clients d'ORES

ORES entend permettre à l'ensemble de ses clients – résidentiels, professionnels et entreprises – de bénéficier de tarifs compétitifs et ce, indépendamment de la zone géographique dont ils dépendent.

Stéphane Renier, Président de la CWaPE : « *Les tarifs des gestionnaires de réseaux doivent s'inscrire dans le cadre des objectifs voulus par le législateur et répondre à une double préoccupation. Il doivent être cohérents par rapport aux objectifs de la transition énergétique, ce qui implique notamment qu'ils soient incitatifs et correctement calibrés pour permettre aux réseaux de répondre techniquement à ce défi. Ils doivent aussi être maîtrisés et accessibles pour tous les Wallons, ce qui impose notamment une gestion efficiente et performante des réseaux.* »

1. Un vaste programme d'efficience est en œuvre pour réduire structurellement la base de coûts d'ORES et créer de la valeur. Dans les prochaines années, il couvrira notamment les aspects suivants:
    a. Organisation et processus
    b. Création de valeur du plan de transformation
    c. Stratégie entrepreneurs et externalisation
    d. Vision logistique
    e. Gestion et conception du réseau
    f. Digitalisation
2. Des réflexions sont menées avec les autorités publiques, le régulateur et les parties prenantes sur l'évolution de la structure tarifaire. L'objectif est d'inciter graduellement les

Layout à finaliser

clients à adapter leurs comportements en fonction de la production d'énergie renouvelable et de la disponibilité du réseau. Pour nourrir ces réflexions, ORES élabore et participe à différents projets pilotes.

3. Les travaux préparatoires à la mise en œuvre de la péréquation tarifaire au 1er janvier 2024 sont en cours.

Cet axe constitue un fondement essentiel de la vision d'ORES. Sa réalisation doit permettre à notre entreprise d'être légitime dans l'élaboration de solutions nouvelles en faveur de la transition énergétique et sociétale. Elle conditionne aussi l'éventuelle attribution de missions complémentaires à ORES en tant qu'avancées positives au niveau sociétal, acceptées par nos parties prenantes.

Layout à finaliser

Axe stratégique 2 : Le client au cœur de notre activité

Un client de Grand-Rosière : *« Nous avons appelé le call center et 36' plus tard arrivait déjà un premier technicien pour examiner le compteur, suivi d'un second. Tant par téléphone que sur place, les personnes ont été charmantes et compétentes. Ça fait plaisir ! »*

Depuis plusieurs années déjà, ORES veut faciliter la vie de ses clients dans l'exercice de ses différents métiers.. Il s'agit de considérer pleinement les attentes et les contraintes de nos clients et d'en faire le véritable moteur de nos actions, de nos processus et de notre organisation. Dans ce cadre, nous mesurons leur satisfaction et nous ajustons régulièrement notre approche en fonction des besoins exprimés..

Pour y parvenir, différents objectifs sont fixés :

1. Optimiser les « parcours client » en différentiant les approches pour les clients résidentiels, les entreprises et les autorités publiques.
2. Garantir une qualité de service répondant aux attentes du client en les impliquant dans le développements des produits et services et en mesurant régulièrement leur satisfaction.
3. Privilégier les canaux digitaux dans nos activités, en complémentarité avec les canaux traditionnels (téléphone et papier) dans un souci d'efficience, de satisfaction du client et de maîtrise des coûts.
4. Renforcer l'agilité en collaborant avec d'autres acteurs – gestionnaires de réseaux, gestionnaires de câbles et conduites, start-up, universités, centres de recherche, communes, etc. – afin de coller aux tendances du marché de l'énergie.
5. Faire la promotion/informer sur les opportunités offertes par les nouvelles évolutions de marché, comme la flexibilité ou les nouveaux modes d'échange d'énergie (communautés d'énergie, autoconsommation collective, échange de pair à pair).

Layout à finaliser

Axe stratégique 3 : ORES en tant qu'accélérateur de la transition énergétique

ORES met ses activités au service de la transition énergétique, investit de manière ciblée dans son réseau, déploie les nouvelles technologies de communication – réseau et comptage – et favorise les partenariats en vue de développer des solutions nouvelles, dans l'objectif de :

1. Faciliter le raccordement et l'injection d'énergie renouvelable (électricité et gaz).
2. Réaliser les investissements nécessaires pour permettre une gestion des flux d'énergie cohérente avec les nouvelles réalités induites par la transition énergétique, notamment au niveau des plans de tension, de la motorisation des cabines, de la simplification de la structure du réseau moyenne tension, etc.
3. Permettre le déploiement des communautés d'énergie renouvelable en moyenne tension et préparer leur extension vers la basse tension.
4. Faciliter tous les marchés de l'énergie via la gestion neutre des données, notamment celui de la flexibilité en moyenne tension – et le cas échéant son évolution vers la basse tension.
5. Soutenir le déploiement de la mobilité alternative (bio-)CNG et électrique, notamment en déployant une plateforme de gestion des données des bornes de recharge en vue de garantir l'interopérabilité des bornes de recharge publique et de permettre aux clients de contracter des offres tarifaires spécifiques pour le chargement de leur véhicule électrique.
6. Poursuivre la conversion au LED du parc d'éclairage public communal.
7. Affiner et mettre en œuvre notre vision pour le gaz naturel tenant compte des potentialités actuelles et futures et des objectifs de la transition énergétique, en concertation avec les autres GRD belges et Fluxys.

Cédric Brüll, Directeur du Cluster TWEED (Technologie Wallonne Energie - Environnement et Développement durable) : « *Pour de nombreux projets novateurs en transition énergétique suivis par le cluster TWEED et ses membres, que cela soit les communautés d'énergie, la mobilité électrique, le stockage, la flexibilité, la digitalisation ou encore l'hydrogène et les gaz verts, la contribution de ORES en tant que partenaire et catalyseur est majeure afin de soutenir et accélérer la décarbonisation du secteur énergétique en Wallonie* »

Layout à finaliser

Axe stratégique 4 : Une entreprise résolument responsable

ORES entend assumer ses responsabilités à l'égard de son personnel en veillant à sa sécurité, à son bien-être et en le préparant aux évolutions à venir. ORES veut être une entreprise sociétalement responsable, en intégrant les préoccupations de ses parties prenantes. À cette fin, les objectifs suivants sont poursuivis :

1. Garantir la sécurité, la santé et le bien-être de nos travailleurs et sous-traitants.
2. Doter le personnel des compétences adéquates dans une perspective prévisionnelle de l'emploi, en anticipant les besoins et dans un environnement culturel adapté à la stratégie de l'entreprise.
3. Renforcer et structurer l'écoute et l'implication de nos parties prenantes.

Marianne Duquesne, Présidente du Pôle Energie du CESE Wallonie : « *La transition énergétique implique de revoir notre manière de produire et consommer l'énergie. Le Pôle Energie constitue un lieu de dialogue constructif entre les différentes parties prenantes du monde de l'énergie pour avancer dans sa mise en œuvre, et Ores y participe activement.* »

Layout à finaliser

Axe stratégique 5 : Un acteur engagé de l'inclusion sociale et de la lutte contre la précarité énergétique

La précarité énergétique est une préoccupation croissante en Région wallonne. ORES est un acteur engagé face à cette problématique et contribue à améliorer l'inclusion sociale en matière d'accès à la transition énergétique (production décentralisée, communautés d'énergie renouvelable, etc.). ORES se fixe les objectifs suivants :

1. Continuer à être plus qu'un simple exécutant des obligations de service public à caractère social.

2. Renforcer les partenariats avec les autres acteurs impliqués dans la lutte contre la précarité énergétique (CPAS, ASBL, sociétés de logement social, fournisseurs, etc.) pour améliorer conjointement nos actions et renforcer l'inclusion en matière d'énergie.

3. Sur base de notre expérience de terrain, identifier des mesures d'amélioration des mécanismes de lutte contre la précarité énergétique, via des modifications de nos procédures et/ou des politiques publiques et du cadre légal et régulatoire.

4. Faire du déploiement des compteurs intelligents un outil d'inclusion sociale et de renforcement de la lutte contre la précarité énergétique.

Sabine Wernerus Conseillère à la Cellule sociale énergie, Fédération des CPAS : « *La collaboration avec ORES autour des problèmes rencontrés par les ménages précarisés est très constructive et ce, tant sur le terrain (index, compteur, octroi du tarif social, pose de compteur à budget et rechargements, secours hivernal…) que dans les discussions en amont entre partenaires notamment lors des différentes crises que nous traversons depuis 2020* ».

Layout à finaliser

5. Des leviers transversaux mobilisateurs pour l'entreprise

ORES entend mettre en mouvement l'ensemble de son personnel pour implémenter sa stratégie et concrétiser sa vision d'avenir. Différents moyens sont mobilisés pour insuffler de nouvelles dynamiques et déployer de nouveaux outils au sein de l'entreprise. Parmi ceux-ci, la culture d'entreprise, le plan de transformation et la politique de développement durable sont des éléments essentiels.

5.1. La culture d'entreprise

L'environnement dans lequel nous vivons, et dans lequel ORES doit remplir ses missions est incertain, complexe et **en mutation rapide et permanente**. La transition énergétique, la sophistication des marchés de l'énergie, la digitalisation, les exigences d'immédiateté, l'évolution des attentes des clients, l'émergence de nouvelles formes d'organisation du travail (télétravail, espaces partagés, organisation en réseau, etc.), la rapidité des évolutions technologiques, l'impact de la pandémie de Covid-19, la précarité énergétique croissante, etc., sont autant d'expressions de ces changements.

Dans ce contexte, **un leadership attentionné et renforcé est indispensable**. Chaque niveau de hiérarchie de l'entreprise doit être un relais des valeurs constitutives de la culture d'entreprise, du management vers le terrain et du terrain vers la direction.

Ce leadership doit être un ambassadeur de **l'agilité** nécessaire pour répondre avec efficience aux attentes de plus en plus fortes à l'égard d'ORES et pour assumer les responsabilités inhérentes aux missions qui nous sont confiées par les pouvoirs publics. **Les processus et l'organisation doivent pouvoir être adaptés, simplifiés** afin de permettre à ORES d'être plus efficiente, et d'atteindre cette agilité.

L'écoute et l'ouverture sont également essentielles pour capter les attentes de nos parties prenantes, pour challenger collectivement et faire mûrir les idées et projets d'ORES, pour anticiper au mieux l'évolution des besoins de nos clients et de nos collaborat.eur.ice.s, des technologies, des marchés de l'énergie, etc.

5.2. Le plan de transformation

La réalisation de notre stratégie et la concrétisation de notre vision s'appuient notamment sur la mise en œuvre d'un plan de transformation piloté par un département créé spécifiquement pour coordonner ce plan. Durant ces deux dernières années, ORES a professionnalisé sa gestion des projets en y appliquant une gouvernance simplifiée, mais aussi plus forte, en vue d'augmenter son agilité et sa capacité à livrer des solutions fonctionnelles et pragmatiques dans les plus courts délais et au meilleur coût.

Notre entreprise se dote également de cibles opérationnelles alignées avec notre stratégie et notre vision. Ces cibles documentent nos processus de demain, notre écosystème informatique, nos données mais aussi notre organisation interne afin de contribuer à une réalisation optimale de la stratégie au bout du parcours. Elles permettent également aux projets de réduire leur phase d'analyse et d'engager les étapes d'implémentation au plus vite.

Le séquencement de la mise en œuvre des projets est défini dans le plan de transformation afin d'optimiser les investissements, d'assurer l'efficience de chaque initiative et de permettre une

Layout à finaliser

gestion adéquate des risques liés à l'exécution de ces projets. Ce plan de transformation regroupe les projets en 8 programmes ou clusters.

Le programme Switch

Les projets du programme Switch visent à garantir un déploiement optimal des compteurs intelligents, afin de maximiser les retombées positives pour l'ensemble des clients et de la société, dans le prolongement du décret wallon prévoyant leur déploiement. D'ici 2030, 80% des « gros consommateurs » d'électricité (> 6.000 kWh) et des clients autoproducteurs disposant d'une installation de plus de 5 kVA en seront équipés. Un compteur intelligent sera également installé lors de chaque nouveau raccordement, lors de chaque remplacement de compteur ou dès qu'un client le demande. Le compteur intelligent permettra de déployer une nouvelle technologie de gestion du prépaiement, en remplacement de la technologie vieillissante de compteurs à budget.

Fin 2021, plus de 40.000 clients auront été équipés de compteurs intelligents. Fin 2023, ce sont jusque 250.000 clients ORES qui pourraient bénéficier de cette nouvelle technologie.

Ce programme contribuera significativement à la volonté de plus en plus exprimée, notamment par les autorités publiques, de permettre aux consommateurs de s'approprier leur énergie et de devenir des acteurs du marché de l'énergie, notamment via la flexibilité.

Le programme Atrias

Le programme Atrias vise à améliorer la communication entre tous les acteurs du marché de l'énergie en Belgique, via une nouvelle définition des processus de marché et l'utilisation d'une plate-forme informatique fédérale commune. Ces deux dimensions constituent un socle indispensable à la gestion du marché de demain et aux développements de nouveaux produits et services, favorables au déploiement des énergies renouvelables (tarifs dynamiques, flexibilité, etc.)

A partir du 1er janvier 2022, les programmes Atrias et Switch seront regroupés au sein d'un programme plus vaste, destiné à couvrir l'ensemble des dimensions Marchés.

Le programme E-LUMin

Ce programme vise à convertir l'ensemble du parc d'éclairage public communal à la technologie LED d'ici 2030. Il prévoit également la mise en œuvre, aux bénéfices des communes et de leurs administrés, d'un nouveau service – le Service Lumière – qui doit faciliter la gestion de l'éclairage public communal et accélérer les interventions de dépannage et de remplacement.

Au 31 août 2021, 176 communes ont adhéré à ce service et le réseau ORES compte déjà plus de 100.000 luminaires LED installés.

Ce programme permettra aux communes de réaliser d'importantes réduction de consommation, avec un impact positif sur leur finances et sur les émissions de CO_2 de la Wallonie. Le confort visuel de la population s'en trouvera également amélioré.

Layout à finaliser

Le programme Smart Grid

Dans un contexte d'augmentation de la production d'énergie renouvelable et des technologies liées à la transition énergétique, ce programme a pour objectif de moderniser nos outils informatiques, d'adapter notre organisation, nos processus et d'augmenter les moyens de télémesure et télécontrôle sur le réseau. Grâce à une connaissance plus fine des flux d'énergie sur nos réseaux et à la préparation de ceux-ci aux nouvelles technologies de distribution, le programme Smart Grid permettra d'augmenter la capacité d'accueil des énergies renouvelables entre autres via la flexibilité, de garantir la qualité d'alimentation et de contribuer à une meilleure maitrise de nos investissements sur les réseaux.

Et plus spécifiquement, afin de répondre à l'exigence de modernisation des réseaux basse tension, nous avons décidé de lancer un projet « conversion des réseaux 230/400V » au sein de Smart Grid. L'objectif est de structurer l'ensemble des thèmes relatifs au cadre technique, aux ressources humaines et financières et au plan de communication vers les clients, afin de réaliser cette ambition de passer de 45% à 65% de réseau 400V à fin 2030.

Le programme NEO

Les projets NEO modernisent les outils informatiques supportant nos « processus travaux », la gestion de nos assets, nos investissements en réseaux, notre logistique et nos finances. Ce programme est un chantier essentiel pour faire d'ORES un acteur de référence et de confiance en permettant :

- l'optimisation des coûts opérationnels
- l'amélioration de la qualité des services aux clients par la réduction des démarches administratives
- l'optimisation des délais de réalisation
- une meilleure gestion de notre réseau (maintenance et investissements)
- la refonte de nos systèmes de gestion financière
- l'amélioration de nos processus logistiques

Le cluster Métiers

Ce cluster soutient les programmes stratégiques en repensant et outillant la mobilité de terrain pour tendre vers une efficacité opérationnelle remarquable. D'autre part, quelques chantiers spécifiques permettront d'améliorer à court terme nos opérations quotidiennes tels que la plate-forme Powalco, la gestion du génie civil, l'informatisation de nos magasins régionaux, etc.

Le cluster Clients

L'objectif est d'améliorer l'orientation Client pour mieux répondre aux attentes du client en rendant son expérience remarquable via les canaux mis à sa disposition, les services que nous lui proposons et un centre de contact performant. Le développement du canal internet, des médias sociaux, de la téléphonie, la mise en place d'un référentiel de clients unique sont quelques exemples de projets pilotés par le cluster Clients.

Layout à finaliser

Le programme Data

L'objectif du programme Data est de mettre ORES en ordre de bataille pour affronter les défis liés aux nouveaux rôles des GRD, en positionnant la donnée comme le carburant de l'évolution des marchés de l'énergie. Ses projets comprennent la mise en place d'une plateforme de données, la mise en place d'une plateforme d'intégration d'entreprise, l'élaboration d'une feuille de route en termes de gestion des données, l'opérationnalisation d'une gouvernance des données, ainsi que la mise en place d'un organe de gestion de la qualité.

5.3. La politique de développement durable

Résolument consciente de ses responsabilités vis-à-vis des Wallon·ne·s et en soutien à ses axes stratégiques et sa nouvelle vision, ORES a choisi de formaliser sa politique de développement durable en 2020, en se fondant sur le cadre général des 17 objectifs de développement durable des Nations Unies, sur les principes du référentiel international Global Reporting Initiative (GRI), ainsi que sur les termes de la « Charte pour des Réseaux Durables » de l'E.DSO, l'Association européenne des gestionnaires de réseaux de distribution.

Globalement, cette politique s'articule autour de la notion de considération – considération pour l'humain et les individus, pour l'environnement au sens le plus large, et pour tous les partenaires de l'entreprise. Elle est déclinée en **trois lignes d'actions** complémentaires, regroupant les grands enjeux de durabilité de l'entreprise définis de concert avec les parties prenantes dans le cadre d'un premier exercice de matérialité en 2019.

À l'automne 2020, conformément aux principes du référentiel GRI, l'entreprise a procédé à une nouvelle consultation, avec un panel élargi à 35 parties prenantes externes, parmi lesquels des acteurs du secteur de l'énergie, du régulateur du marché, de représentants des autorités publiques, du monde académique, d'une association de défense des consommateurs, ainsi que de représentants d'unions et organisations sectorielles, de fédérations ou encore d'organismes de lutte contre la pauvreté.

Les participants ont confirmé l'importance d'ORES dans la transition énergétique wallonne. Notre entreprise est vue comme la **colonne vertébrale** autour de laquelle s'organise(ra) le marché ainsi que comme un instrument au service des politiques publiques dans le domaine de l'énergie. Elle est considérée comme un partenaire fiable, facilitateur de la transition et garant de l'approvisionnement de la population en électricité et en gaz. Cette consultation a conduit à l'établissement d'une matrice de matérialité actualisée par rapport au premier exercice et présentée ci-après. Tous les enjeux de développement durable ont progressé en termes de pondération et convergent globalement vers un score moyen situé autour 7/10. Les cinq thèmes

layout à viser

considérés comme essentiels pour ORES sont par ordre d'importance : la **transition énergétique**, la **fiabilité du réseau**, le **coût de l'énergie**, la lutte contre la **précarité énergétique** et les questions de **prévention,** de **sécurité** et de **bien-être**.

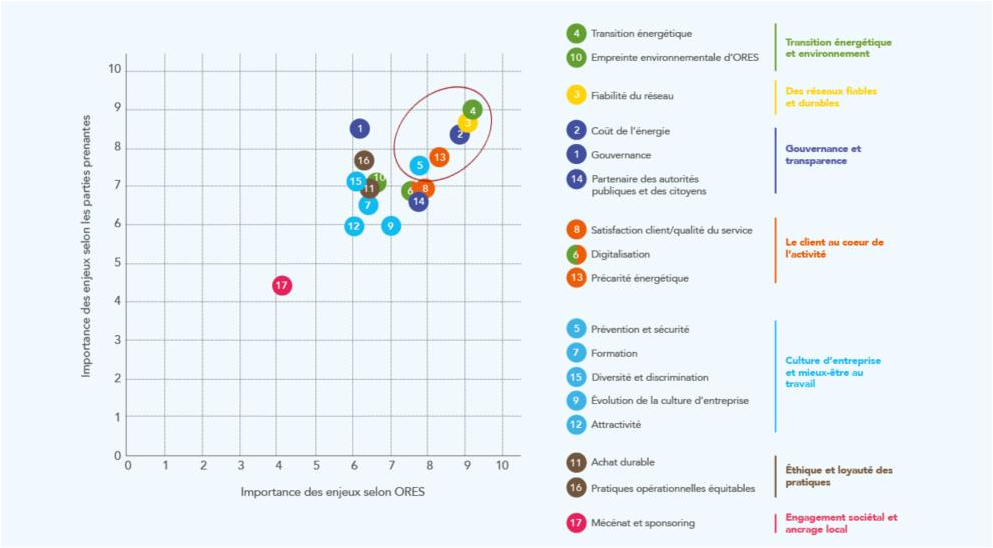

Légende : les thématiques sont regroupées ci-dessus selon un code couleurs correspondant à sept « clusters » d'activités distincts.

(plus de détails sur ores.be)

Layout à finaliser

6. Les moyens de nos ambitions

Le plan stratégique 2021-2023 d'ORES s'inscrit dans la période régulatoire pluriannuelle instaurée par le régulateur wallon de l'énergie (CWaPE) pour les années 2019 à 2023, et ce au terme de quatre années de période « transitoire » depuis le transfert de compétence tarifaire du fédéral vers les régions en juillet 2014.

La méthodologie 2019-2023 a été publiée par le régulateur en date du 17 juillet 2017. Les grands principes sont les suivants :

- Définition d'une enveloppe de coûts et investissements pour couvrir le plan industriel d'ORES sur la période visée (le revenu autorisé total, qui est en réalité un régime de plafonnement de revenus de type « revenue cap ») ;
- Caractère incitatif, via principalement une extension de la base de coûts contrôlables, l'introduction d'une facteur d'amélioration annuel de la productivité (facteur X) et des possibilités de budgets complémentaires pour des projets innovants.

Cette méthodologie tarifaire 2019-2023 prévoit l'approbation des tarifs du GRD en deux temps : d'abord l'approbation des revenus autorisés totaux (les éléments du revenu autorisé total), ensuite la transposition de ces revenus autorisés totaux dans des tarifs.

Le revenu autorisé total du GRD est composé principalement des éléments suivants :

- des charges nettes opérationnelles :
  - charges nettes contrôlables ;
  - charges et produits non contrôlables ;
- des charges nettes relatives aux projets spécifiques ;
- de la marge bénéficiaire équitable ;
- du facteur de qualité ;
- le cas échéant, de la quote-part des soldes régulatoires.

Les tableaux des pages suivantes reprennent les revenus autorités d'ORES approuvés par la CWaPE pour la période 2019-2023.

Ils peuvent être lus comme un résultat prévisionnel dans lequel :

- Le revenu autorisé (ligne TOTAL) est le chiffre d'affaires d'ORES.
- Les charges, contrôlables et non contrôlables, sont les charges d'exploitation.
- La marge équitable permet de couvrir les charges financières ainsi que la rémunération des capitaux investis (bénéfice).

Layout à finaliser

Revenu autorisé ELECTRICITE approuvé par la CWaPE pour la période 2019-2023 - k€

Intitulé	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges nettes contrôlables	**340.099**	**342.290**	**344.513**
Charges nettes contrôlables hors OSP	**298.441**	**300.478**	**302.544**
Charges nettes hors charges nettes liées aux immobilisations	177.595	177.728	177.862
Charges nettes liées aux immobilisations	120.846	122.749	124.683
Charges nettes contrôlables OSP	**41.658**	**41.812**	**41.969**
Charges nettes fixes à l'exclusion des charges d'amortissement	34.928	34.954	34.980
Charges nettes variables à l'exclusion des charges d'amortissement	2.262	2.320	2.379
Charges d'amortissement	4.468	4.538	4.610
Charges et produits non-contrôlables	**111.418**	**110.393**	**109.581**
Hors OSP	**95.349**	**96.043**	**95.993**
Charges et produits émanant de factures de transit émises ou reçues par le GRD	-1.286	-1.307	-1.330
Charges émanant de factures d'achat d'électricité émises par un fournisseur commercial pour la couverture des pertes en réseau électrique	31.249	31.939	32.522
Charges émanant de factures émises par la société FeReSO dans le cadre du processus de réconciliation	835	835	835
Redevance de voirie	29.904	30.375	30.853
Charge fiscale résultant de l'application de l'impôt des sociétés	29.753	29.759	30.036
Autres impôts, taxes, redevances, surcharges, précomptes immobiliers et mobiliers	67	68	69
Cotisations de responsabilisation de l'ONSSAPL	0	0	0
Charges de pension non-capitalisées	4.825	4.374	3.007
OSP	**16.069**	**14.349**	**13.588**
Charges émanant de factures d'achat d'électricité émises par un fournisseur commercial pour l'alimentation de la clientèle propre du GRD	5.162	5.330	5.503
Charges de distribution supportées par le GRD pour l'alimentation de clientèle propre	10.168	10.337	10.509
Charges de transport supportées par le GRD pour l'alimentation de clientèle propre	4.800	4.879	4.960
Produits issus de la facturation de la fourniture d'électricité à la clientèle propre du gestionnaire de réseau de distribution ainsi que le montant de la compensation versée par la CREG	-18.903	-19.197	-19.497
Charges d'achat des certificats verts	1.455	1.546	1.639
Primes « Qualiwatt » versées aux utilisateurs de réseau	13.386	11.455	10.475
Charges émanant de factures émises par la société FeReSO dans le cadre du processus de réconciliation	0	0	0
Indemnités versées aux fournisseurs d'électricité résultant du retard de placement des compteurs à budget	0	0	0
Charges nettes relatives aux projets spécifiques	**19.709**	**22.233**	**21.647**
Charges nettes variables	8.303	11.361	13.027
Charges nettes fixes	11.666	11.716	10.238
Charges nettes non contrôlables	-260	-844	-1.618
Marge équitable	**105.580**	**106.293**	**107.213**
Hors OSP	**104.780**	**105.481**	**106.384**
OSP	**800**	**811**	**830**
Quote-part des soldes régulatoires années précédentes	**6.410**	**6.410**	**-660**
TOTAL	**583.216**	**587.619**	**582.294**

Revenu autorisé GAZ approuvé par la CWaPE pour la période 2019-2023 - k€

Intitulé	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023
Charges nettes contrôlables	**114.926**	**115.870**	**116.829**
Charges nettes contrôlables hors OSP	**89.984**	**90.735**	**91.497**
Charges nettes hors charges nettes liées aux immobilisations	44.451	44.484	44.518
Charges nettes liées aux immobilisations	45.533	46.251	46.979
Charges nettes contrôlables OSP	**24.941**	**25.135**	**25.332**
Charges nettes fixes à l'exclusion des charges d'amortissement	13.732	13.742	13.753
Charges nettes variables à l'exclusion des charges d'amortissement	907,24	928,62	950,43
Charges d'amortissement	10.302	10.464	10.629
Charges et produits non-contrôlables	**31.722**	**31.954**	**31.843**
Hors OSP	**30.085**	**30.288**	**30.147**
Charges émanant de factures émises par la société FeReSO dans le cadre du processus de réconciliation	0	0	0
Redevance de voirie	17.621	17.621	17.621
Charge fiscale résultant de l'application de l'impôt des sociétés	11.137	11.468	11.644
Autres impôts, taxes, redevances, surcharges, précomptes immobiliers et mobiliers	43	43	44
Cotisations de responsabilisation de l'ONSSAPL	0	0	0
Charges de pension non-capitalisées	1.285	1.156	839
OSP	**1.637**	**1.666**	**1.696**
Charges émanant de factures d'achat de gaz émises par un fournisseur commercial pour l'alimentation de la clientèle propre du GRD	4.781	4.859	4.939
Charges de distribution supportées par le GRD pour l'alimentation de clientèle propre	6.046	6.149	6.255
Produits issus de la facturation de la fourniture de gaz à la clientèle propre du gestionnaire de réseau de distribution ainsi que le montant de la compensation versée par la CREG	-9.190	-9.342	-9.497
Indemnités versées aux fournisseurs de gaz, résultant du retard de placement des compteurs à budget	0	0	0
Charges et produits liés à l'achat de gaz SER	0	0	0
Charges émanant de factures émises par la société FeReSO dans le cadre du processus de réconciliation	0	0	0
Charges nettes relatives aux projets spécifiques	**8.795**	**11.260**	**10.860**
Charges nettes fixes	6.167	5.824	5.445
Charges nettes variables	2.366	5.109	4.985
Charges nettes non contrôlables	261	327	430
Marge équitable	**53.433**	**54.575**	**55.722**
Hors OSP	**45.872**	**46.793**	**47.718**
OSP	**7.561**	**7.782**	**8.004**
Quote-part des soldes régulatoires années précédentes	**-433**	**-433**	**-493**
TOTAL	**208.442**	**213.227**	**214.761**

Ces revenus autorisés permettent à ORES de disposer des moyens nécessaires à la réalisation et la mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux, en application de la vision d'ORES et de ses objectifs stratégiques.

Les trois principaux volets du plan d'investissement concernent :

- Le réseau électrique
- Le réseau gaz
- La transformation de l'entreprise.

Encart : ORES exploite des réseaux d'électricité et de gaz d'une valeur régulée de près de 4 milliards d'euros mais également des applicatifs, des développements et systèmes informatiques pour une valeur d'environ 55 millions d'EUR[8]. La politique volontariste d'ORES se traduit par une croissance de plus de 5% de la RAB (regulated asset base) sur la période 2020-23.

Le programme d'investissement électricité prévoit 170 MEUR/an pour poursuivre la couverture des besoins nécessaires à garantir la pérennité et une exploitation optimale du réseau. Les grands postes de ce programme sont le remplacement et l'extension des réseaux électricité à la fois pour la basse et moyenne tension, les cabines télécommandées et les extensions clients :

- ORES anticipe plus de 7500 nouveaux raccordements, 160 km de nouveau réseau basse tension et 100 km d'extension de réseau moyenne tension.
- 400 cabines par an moyenne ou basse tension devraient être remplacées ou rénovées
- L'enfouissement de lignes aériennes se poursuivra à concurrence de plus de 165 km par an, tout comme le remplacement du réseau aérien cuivre vétuste.

En complément de ces travaux, ORES adapte sa structure de réseau afin de mieux mesurer les flux d'énergie et d'avoir la capacité de reconfigurer à distance le réseau (objectif de 300 cabines par an) et de renforcer ses réseaux télécoms par exemple par de la fibre optique (125 km de gaine de fibres optiques).

Le programme d'investissement gaz consacre également des moyens de 85 millions d'euros par an pour assurer la bonne exploitation du réseau tout en promouvant l'usage du gaz naturel et en assurant la conversion des réseaux et raccordements au passage du gaz pauvre au gaz riche.

Les programmes d'investissement électricité et gaz contiennent également les moyens nécessaires au déploiement des technologies de comptage intelligent.

Dans le cadre du plan de transformation (détaillé au chapitre précédent)**, ORES consacrera en moyenne 70 millions d'euros par an à la gestion de projets et à une révision de son architecture d'entreprise**.

[8] Au cours de l'exercice 2020, un test de dépréciation (impairment test) a été réalisé à la suite duquel la valeur des applicatifs, développements et systèmes informatiques a été revue à la baisse.

Layout à finaliser

7. ORES en quelques chiffres

Électricité

1.379.894 clients desservis
51.765 km de réseaux de distribution
1.470.662 millions de points de fourniture
11.808.894 MWh distribués sur les réseaux
31.223 clients protégés fournis par ORES
46.494 compteurs à budget actifs

Gaz naturel

512.201 clients desservis
10.033 km de réseaux de gaz naturel
561.006 points de fourniture
13.296.000 MWh distribués sur les réseaux
14.422 clients protégés en gaz naturel
19.982 compteurs à budget actifs

Éclairage public communal

460.524 luminaires
39.043 KW de puissance installée
35.114 dépannages

Bilan financier consolidé

233,5 millions € : total des investissements (nets)
1.218 millions € : chiffre d'affaires consolidé

Ressources humaines

2293 équivalents temps plein actifs
106,4 jours de télétravail (par an et par collaborateur ayant la possibilité de travailler à domicile)
14,85 heures de formation (moyenne par collaborateur)

Layout à finaliser

II. INVESTISSEMENTS

PLAN STRATEGIQUE 2022-2026

Programme d'investissement ELECTRICITE
Vision consolidée ORES Assets

Le programme d'investissement s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe cumulée nette globale définie par la proposition tarifaire 2019-2023. La vision au-delà de la période tarifaire actuelle est renseignée mais le rapportage y relatif n'est pas engageant. Les quantités et montants pour les années 2024, 2025 et 2026 sont indicatifs et introduits à titre conservatoire. Ils ne peuvent en rien préjuger de la teneur de la future proposition tarifaire 2024-2028 et des discussions quant aux enveloppes complémentaires correspondantes pour ce qui concerne le programme Switch. Les différentes politiques techniques visant à favoriser la transition énergétique (remplacement matériel ouvert, remplacement réseaux cuivre nu, passage des réseaux BT en 400V, harmonisation des plans de tension, etc.) ont été intégrées.

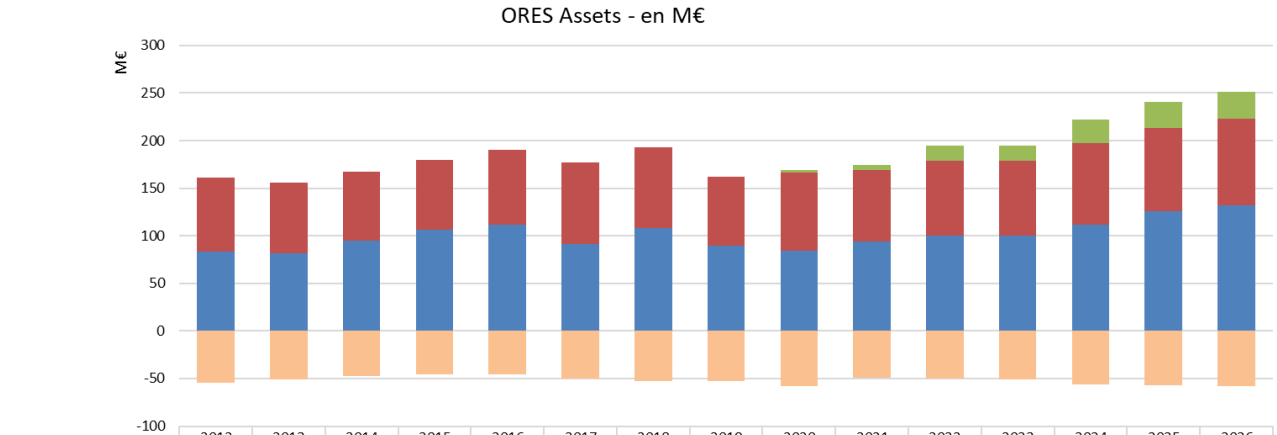

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Interventions clients (-)	-54.598	-51.159	-47.126	-45.879	-45.314	-49.837	-52.767	-52.424	-57.932	-49.039	-49.861	-50.697	-56.512	-57.425	-58.355
SM								0	2.938	5.341	15.661	16.117	24.761	26.951	28.183
"B" Extension	77.289	73.760	71.735	73.508	78.732	85.471	84.618	72.792	82.132	75.282	78.696	78.928	85.675	87.912	90.921
"A" Remplacement	83.616	81.971	95.239	106.448	111.729	91.226	108.188	89.588	84.047	94.105	100.172	99.946	112.012	125.396	132.120

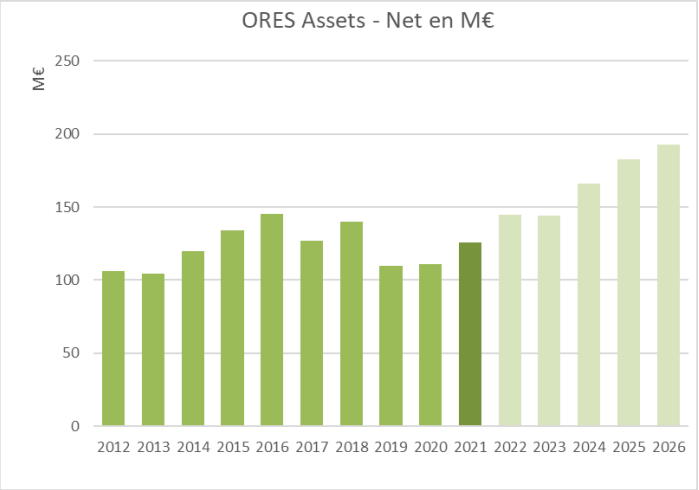

Le programme d'investissement a été approuvé par le Conseil d'administration du 28.04.2021.
En raison de la crise sanitaire, il a été transmis par voie électronique au Régulateur régional (CWaPE) le 30/04/2021.

Il convient de noter que ce programme d'investissement ne tient pas compte des effets éventuels liés aux intempéries exceptionnelles survenues postérieurement, soit à la mi-juillet.

Le 28 octobre 2021, la CWaPE (avis n° CD-21j28-CWaPE-0590) a accepté la mise en œuvre des plans soumis en émettant une réserve sur l'enveloppe liée au déploiement des compteurs intelligents (discussions toujours en cours entre ORES et la CWaPE concernant ce plan de déploiement et les budgets à y associer) et celle relative au passage des réseaux existants 3x230V en 3N400V. Sur ce dernier point, la CWaPE rejoint l'avis d'ORES sur la nécessité de mener ce changement de manière ciblée et essentiellement sur base d'opportunités mais souhaite que les travaux envisagés soient davantage explicités lors des prochains exercices.

Le programme d'investissement comporte deux volets intégrés :

1. Un volet **ordinaire** qui vise à couvrir les besoins nécessaires à garantir la pérennité et une bonne exploitation du réseau ;
2. Un volet couvrant **un projet spécifique** visant au déploiement de compteurs communicants (smart metering) :

   L'environnement légal pour le déploiement des compteurs en électricité se base sur la publication du 6 septembre 2018 du décret du 19 juillet 2018 modifiant les décrets du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution de gaz et d'électricité en vue du déploiement des compteurs intelligents et de la flexibilité. Depuis le décret du 1er octobre 2020 relatif à la fin de la compensation entre les quantités d'électricité prélevées et injectées sur le réseau et à l'octroi de primes pour promouvoir l'utilisation rationnelle de l'énergie et la production d'électricité au moyen de sources d'énergie renouvelable permet également à des clients prosumers et non-prosumers de demander le placement d'un compteur intelligent et de recevoir en échange une prime de la région wallonne couvrant les frais de pose du compteur (hors travaux complémentaires)

   ORES a démarré le déploiement de compteurs intelligents en électricité le 1er Janvier 2020 et a posé un peu moins de 9.000 compteurs sur son réseau en 2020 (année avec plusieurs mois où l'activité a été ralentie ou même à l'arrêt suite au COVID-19). Depuis le mois de décembre, ORES a débuté le remplacement des compteurs à budget à carte par des compteurs intelligents sur sa zone d'exploitation de Namur.

   ORES a introduit auprès de la CWaPE en décembre 2020 un nouveau business case contenant un nouveau plan de déploiement

   Ce nouveau plan de déploiement prévoit pour 2021 la pose de 30.000 compteurs intelligents en électricité :
   - clients demandeurs résidentiels voulant bénéficier de la prime de la région wallonne (prosumers et non-prosumers)
   - clients « SPF / Métrologie » ;
   - clients équipés de compteurs intelligents issus d'expériences pilotes historiques
   - clients en défaut de paiement ;
   - clients avec consommation annuelle de + de 6.000 kWh ;
   - clients avec un compteur à budget à carte.

   C'est sur base de cette dernière version qu'ORES a repris des quantités dans son plan d'investissement 2022-2026. Des discussions sont en cours entre ORES et la CWaPE concernant ce plan de déploiement et les budgets à y associer.

Répartition des investissements

Pour l'ensemble d'ORES Assets, le plan 2022-2026 peut se synthétiser, en terme de volume d'activités annuel, en distinguant la classe budgétaire, par le tableau suivant :

Somme de Quantité-CWaPE	Étiquettes de colonnes																								
	Cabines			Câbles		Comptage BT		Comptage MT	Contrôle/transmission					Lignes		Poste / ss Station				Raccordements Clients					
	Bâtiments	Cellules MT	Transformateurs MT/BT	Réseau BT	Réseau MT	BT intelligents	BT YMR	MT AMR	Autres équipements "smart"	Câble téléphonique	Fibre optique	Gaine Fibres optiques	Télécontrôle - cab. Réseau	Réseau BT	Réseau MT	Cellules Poste - Télécontrôl	Cellules Postes	Cellules TCC	Télécontrôle - cab. Client	Niveau BT	Niveau MT	Niveau Trans BT	Niveau Trans MT	Passage 400V	Télécontrôle - cab. Client
Années	pc	pc	pc	km	km	pc	pc	pc	pc	km	km	km	pc	km	km	pc	pc	pc	pc	pc	km	km	km	pc	pc
2022	**518**	**2.280**	**493**	**301**	**321**	**122.257**	**6.503**	**823**	**484**	**38**	**125**	**141**	**266**	**143**	**74**	**23**	**28**	**1**	**136**	**11.282**	**16**	**228**		**2.033**	**9**
A	410	1.805	367	102	204	107.776	6.503	429	160	7	1	4	164	111	74	23	28	1	23	4.242	3			2.033	
B	108	475	126	199	117	14.481		394	324	31	125	137	102	32					113	7.040	14	228			9
2023	**511**	**2.263**	**484**	**294**	**296**	**127.975**		**823**	**484**	**25**	**125**	**146**	**264**	**142**	**74**	**30**	**25**	**1**	**136**	**11.302**	**18**	**228**		**3.050**	**9**
A	401	1.793	358	103	188	113.321		429	160	7	1	4	163	111	74	30	25	1	23	4.262	3			3.050	
B	110	470	126	191	109	14.654		394	324	19	125	142	101	32					113	7.040	15	228			9
2024	**503**	**2.404**	**498**	**293**	**330**	**171.071**		**823**	**484**	**25**	**125**	**142**	**285**	**145**	**78**	**52**	**56**	**3**	**136**	**11.513**	**16**	**228**	**27**	**5.082**	**12**
A	394	1.930	371	104	215	158.016		429	160	7	1	4	184	113	78	52	53	3	23	4.473	3			5.082	
B	109	474	127	189	115	13.055		394	324	19	125	138	101	32			3		113	7.040	14	228	27		12
2025	**502**	**2.560**	**514**	**295**	**354**	**178.827**		**823**	**484**	**25**	**125**	**142**	**309**	**147**	**83**	**78**	**66**	**4**	**136**	**11.716**	**16**	**228**	**27**	**7.114**	**12**
A	394	2.090	386	106	240	165.772		429	160	7	1	4	208	115	83	78	63	4	23	4.676	3			7.114	
B	108	470	128	189	115	13.055		394	324	19	125	138	101	32			3		113	7.040	14	228	27		12
2026	**501**	**2.732**	**529**	**295**	**376**	**180.114**		**823**	**484**	**25**	**125**	**142**	**341**	**149**	**88**	**30**	**29**	**1**	**136**	**11.902**	**16**	**228**	**27**	**9.148**	**12**
A	393	2.262	400	106	261	166.518		429	160	7	1	4	240	117	88	25	20	1	23	4.862	3			9.148	
B	108	470	129	189	115	13.596		394	324	19	125	138	101	32		5	9		113	7.040	14	228	27		12

- *« A » : investissements de remplacement.*
- *« B » : investissements d'extension du réseau*
- *« BT » : Basse Tension*
- *« MT » : Moyenne Tension*
- *« TCC » : Télécommande centralisée*
- *« AMR » : Automated Meter Reading (télérelève)*
- *« YMR » : Yearly Meter Reading (relève manuelle)*
- *« MMR »: Manual Meter Reading (relève manuelle)*

Plus particulièrement :

<u>Compteurs à budget</u> :

- Cible de +/- 8.000 compteurs/an établie sur base de la moyenne des quantités posées ces 3 dernières années

<u>Travaux postes en parallèle avec ELIA</u>

Ces travaux ont pour but de :

- restructurer le réseau et pour ORES de gagner en flexibilité ;
- rénover les équipements (cellules vétustes [matériel ouvert]) ;
- harmoniser la tension dans certaines parties du réseau encore desservies en 6kV.

Voici une synthèse des investissements sur postes prévus sur la période 2022-2026 :

Dénomination poste de transformation	Période d'investissement
Ronquières	2020-2022
Marcourt	2020-2022
Ronse	2020-2022
Couvin	2020-2022
Warnant	2020-2022
Farciennes	2021-2023
Bas Warneton	2022-2023
Mouscron	2022-2024
Ciney	2022-2024
Amel	2023-2025
Elouges	2023-2025
Villers-sur-Semois	2023-2025
Braine-L'alleud	2024-2026
Monceau	2024-2026
Quevaucamps	2024-2026
Mons	2025-2027
Athus/Aubange	2025
Ways	2026-2028
Hatrival	2026

<u>Extension / Travaux clients</u>

Raccordements de nouveaux clients :

- Résidentiels/Industriels (Hors Trans-MT)
- Zonings (ADT) et lotissements

Volume de travaux anticipés /an :

- 85 équipements de cabines MT/BT
- 100 km de réseau MT
- 160 km de réseau BT
- 7.500 raccordements BT

<u>Adaptation / Stratégique</u>

Remplacement ou rénovation par an d'environ :

- 400 (2022) à 500 (2026) cabines MT/BT (remplacement du matériel ouvert, mise en conformité RGIE, Magnéfix, etc.)
- 195 km (2022) à 270 km (2026) km de réseau MT (en priorité l'enfouissement de lignes aériennes, vieux câbles PpPb (réseau 6kV))
- 210 (2022) à 300 (2026) km de réseau BT (en priorité le réseau aérien cuivre vétuste)

- 60 cellules poste HT/MT
- Gros entretien de 130 km de réseau MT aérien

Structure des réseaux :

- Simplification / standardisation des structures des réseaux sur base de plans directeurs
- Mesure des flux d'énergie : équipements de mesure des courants/tensions [500 appareils/an]
- Capacité de reconfigurer à distance le réseau : motorisation des interrupteurs permettant leur ouverture/fermeture à distance [300 cabines/an]
- Renforcement des moyens Télécom :
    - 500 équipements électroniques
    - 125 km de gaine fibre optique
    - 30 km de câbles 14Q

Smart Grid :

Mise à niveau des systèmes informatiques de gestion des réseaux depuis les bases de données géographiques et techniques jusqu'au centre de conduite en passant par la prise en charge des appels et le traitement des pannes.

PLAN STRATEGIQUE 2022-2026

Programme d'investissement GAZ
Vision consolidée ORES Assets

Le programme d'investissement s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe cumulée nette globale définie par la proposition tarifaire 2019-2023. La vision au-delà de la période tarifaire actuelle est renseignée mais le rapportage y relatif n'est pas engageant. Les quantités et montants pour les années 2024, 2025 et 2026 sont indicatifs et introduits à titre conservatoire. Ils ne peuvent en rien préjuger de la teneur de la future proposition tarifaire 2024-2028 et des discussions quant aux enveloppes complémentaires correspondantes pour ce qui concerne le programme Switch et la transition énergétique. Pour les années d'investissements 2024 à 2026, ORES prévoit un montant annuel de l'ordre de 4 millions d'€ dédié intégralement à la transition énergétique (stations CNG et d'injection de biométhane)

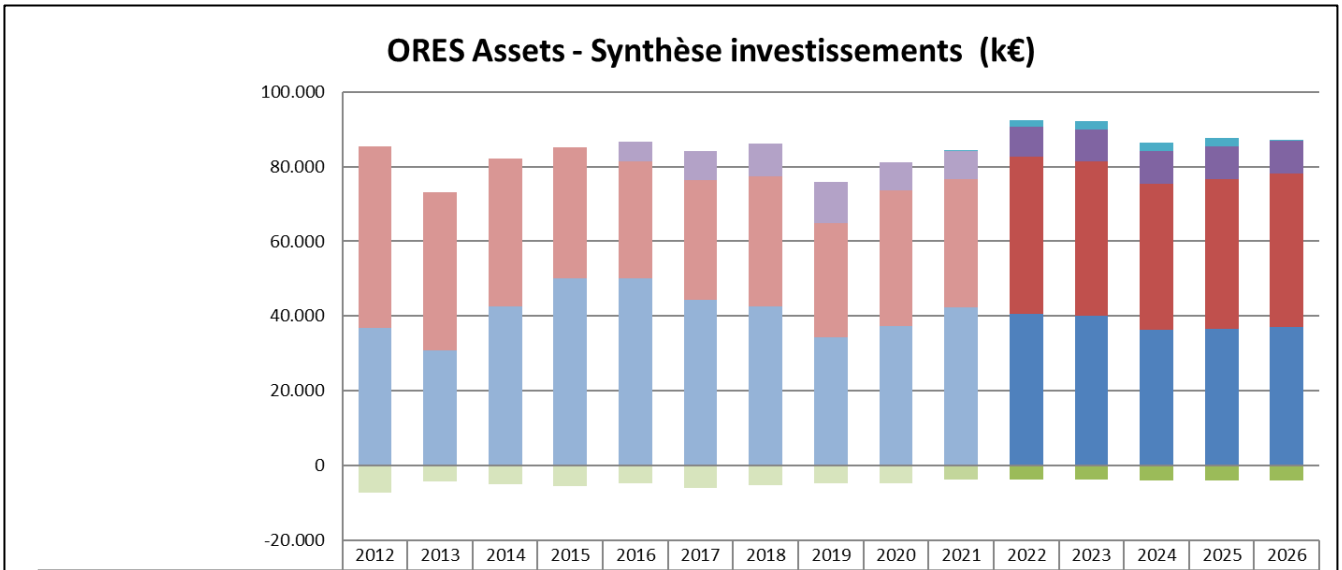

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Smart Metering							0	0	0	204	1.985	2.140	2.254	2.303	294
Promogaz					5.101	7.686	8.554	10.843	7.431	7.478	7.967	8.456	8.599	8.746	8.894
Interventions clientèles + Fonds DZ	-7.418	-4.414	-5.173	-5.600	-4.832	-6.172	-5.411	-4.924	-4.908	-3.765	-3.822	-3.886	-3.953	-4.020	-4.088
Extension	48.670	42.418	39.554	35.037	31.351	32.170	34.929	30.531	36.404	34.405	41.925	41.367	39.145	40.212	40.922
Remplacement	36.753	30.763	42.654	50.022	50.094	44.269	42.563	34.377	37.280	42.340	40.657	40.108	36.285	36.501	37.094

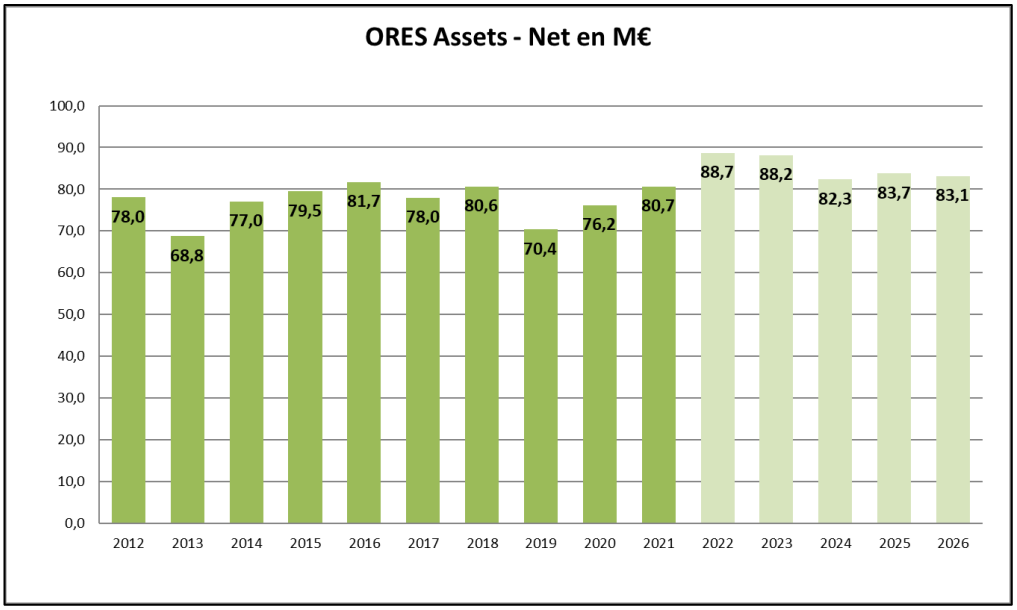

Le programme d'investissement a été approuvé par le Conseil d'Administration du 24.03.2021. En raison de la crise sanitaire et conformément à la dérogation accordée le 18.03.2021, il a été transmis par voie électronique au Régulateur régional (CWaPE) le 31.03.2021.

Il convient de noter que ce programme d'investissement ne tient pas compte des effets éventuels liés aux intempéries exceptionnelles survenues postérieurement, soit à la mi-juillet.

Le 19 juillet 2021, la CWaPE (avis n° CD-21g19-CWaPE-1881) a accepté la mise en œuvre des plans soumis en émettant une réserve sur l'enveloppe liée à la transition énergétique (à partir de 2024) qui sera davantage étayée lors des prochains exercices ainsi que sur la partie relative au déploiement des compteurs intelligents.
Des discussions sont en cours entre ORES et la CWaPE concernant ce plan de déploiement et les budgets à y associer. Cette partie du plan fera l'objet d'une décision au cours de cette analyse budgétaire spécifique.

Le programme d'investissement comprend 2 volets intégrés :

1. Un volet ordinaire qui vise à couvrir les besoins nécessaires à garantir la pérennité et une bonne exploitation du réseau (conversion L/H comprise).
2. Un volet couvrant les projets spécifiques :
   - Le programme Promo Gaz – en cours depuis 2016 ;
   - le Smart Metering – à partir de 2021 (toujours en discussion avec le Régulateur).

<u>Promo Gaz</u> :

L'objectif poursuivi est d'optimiser le taux de raccordement au réseau. Dans ce cadre, nous proposons aux clients situés le long du réseau de distribution existant une offre financière attrayante, avec raccordement gratuit et primes. A fin décembre 2020, nous comptabilisions 3.165 engagements clients (cible : 3.200/an).

<u>Conversion L/H</u> :

Vu l'augmentation et l'intensité des tremblements de terre dans les environs de Groningue, les Pays-Bas ont décidé de diminuer l'exportation du gaz pauvre (L) à partir 2024 pour en stopper complètement l'exportation dès 2030. Ce gaz pauvre est actuellement délivré aux clients résidentiels à une pression de 25 mb. Le passage du gaz pauvre vers un gaz riche (H) induit un changement de pression de distribution de celui-ci à 21 mb pour lequel des travaux doivent être effectués pour adapter le réseau mais également l'installation des clients.

La nécessité du changement de type de gaz affecte une partie de la Province de Namur (Gembloux ; Sombreffe), de la Province du Hainaut (Soignies ; Braine-Le-Comte ; Seneffe ; Enghien) et l'entièreté de la Province du Brabant Wallon, à l'exception de la poche de Genappe, qui est déjà alimentée en gaz riche.

A ce jour, nous avons converti 3 poches, à savoir le réseau de Gembloux-Hélécine - « Axe N29 » en juin 2019, le réseau de Soignies en septembre 2020 et le réseau de Braine-le-Comte / Ecaussines en juin 2021 Ces premières expériences ainsi que les travaux préparatoires pour les autres phases nous permettent de moduler nos hypothèses de travail afin de coller au mieux à la réalité terrain. Ils ont ainsi mis en évidence la nécessité de remplacer un nombre beaucoup plus important qu'envisagé initialement de branchements MP (3.000 contre 500). Le remplacement d'un détendeur 4b-25mb par un détendeur 4b-21-mb révèle souvent d'autres problèmes sur le branchement qui nous conduisent pour des raisons de sécurité à devoir remplacer celui-ci. Cette campagne de remplacement a débuté en 2021.

La 4ème phase qui consistera en la conversion de Rebecq est prévue pour le 1er juin 2022.

Smart Metering / Compteurs à budget :

La Belgique est un des rares pays à avoir recours à la technologie des compteurs à budget.
Le fournisseur (ITRON) de la solution informatique (rechargement par carte) de comptage à budget utilisée par ORES a confirmé la fin de mise à disposition de cette solution et du support y lié en fin d'année 2025.
Le même fournisseur a annoncé la fin de la production des compteurs à budget à prépaiement en gaz pour 2021.

Il n'y a pas de contexte légal en Wallonie pour un déploiement plus vaste des compteurs gaz intelligents et ORES se limitera donc aux clients en défaut de paiement.

Dès lors, ORES prévoit :
- d'acheter des compteurs intelligents gaz à clapet en synergie avec les autres GRD belges (FLUVIUS & RESA & SIBELGA) ;
- d'utiliser un système de gestion de l'information et de prépaiement permettant une nouvelle gestion informatique et à distance de ces compteurs ;
- de tester sous forme de pilote, chez quelques clients équipés d'un compteur à budget gaz actif à remplacer par un compteur intelligent gaz entre 2021 et 2023, la solution gaz prépaiement smart (compteur gaz communicant ses informations à ORES au travers du compteur intelligent électricité) ;
- de remplacer en 2024 et 2025 le parc de compteurs à budget gaz actifs par de nouveaux compteurs intelligents gaz (sauf si suite au pilote évoqué plus haut un démarrage plus rapide est possible).

Répartition des investissements

Pour l'ensemble d'ORES Assets, le plan 2022-2026 peut se synthétiser, en terme de volume d'activités annuel, en distinguant la classe budgétaire, par le tableau suivant :

f Quantité-CWaPE		Rubrique générale CWa	Rubrique détaillée CWa														
		Stations et Postes		Cabines		Canalisation				Comptage				Autres		Branchements	
Année	classe_budget	Postes et déversoirs	Station et postes réception	Cabines clients	Cabines quartier	Canalisation - MPC	Canalisation - MPB	Protection cathodique	Canalisation - BP	Appareils de mesure - MP	Appareils de mesure - BP	Compteurs télérelevés	Compteurs communicants	Régulateurs	Ecrêteurs	Branchements - BP	Branchements - MP
2022	A	1	0	10	2	175	10.434	19	35.034	36	6.077		11.713	6.300	835	3.146	1.295
	B	2		13	9	10.265	44.586	6	30.395	30	9.038	14				4.824	2.030
Total 2022		**3**	**0**	**23**	**11**	**10.440**	**55.020**	**25**	**65.429**	**66**	**15.115**	**14**	**11.713**	**6.300**	**835**	**7.970**	**3.325**
2023	A	2	0	8	2		9.203	16	34.951	36	6.067		11.116	4.654	1.340	3.146	1.295
	B	2		13	9	7.950	45.655	8	29.933	30	9.173	14				4.847	2.030
Total 2023		**4**	**0**	**21**	**11**	**7.950**	**54.858**	**24**	**64.884**	**66**	**15.240**	**14**	**11.116**	**4.654**	**1.340**	**7.993**	**3.325**
2024	A	1		9	2		8.953	25	34.952	33	6.067		10.377	800	170	3.146	605
	B	6		19	8	2.000	46.297	5	30.751	30	9.242	14				4.870	2.030
Total 2024		**7**		**28**	**10**	**2.000**	**55.250**	**30**	**65.703**	**63**	**15.309**	**14**	**10.377**	**800**	**170**	**8.016**	**2.635**
2025	A			8	2		9.117	11	38.662	33	6.067		9.713			3.146	405
	B			19	8	2.000	46.884	7	31.492	30	9.277	14				4.875	2.030
Total 2025				**27**	**10**	**2.000**	**56.001**	**18**	**70.154**	**63**	**15.344**	**14**	**9.713**			**8.021**	**2.435**
2026	A		0	8	2		8.742	19	37.381	33	6.067		3.855			3.146	405
	B			19	8	2.000	45.718	6	30.992	30	9.277	14				4.876	2.030
Total 2026			**0**	**27**	**10**	**2.000**	**54.460**	**25**	**68.373**	**63**	**15.344**	**14**	**3.855**			**8.022**	**2.435**

- *« A » : investissements de remplacement.*
- *« B » : investissements d'extension du réseau.*

- *« BP » : Basse Pression (≤ 98,07 mbar)*
- *« MPB » : Moyenne Pression (0,49 => 4,9 bar max.)*
- *« MPC » : Moyenne Pression (4,9 => 14,71 bar max.)*

Plus particulièrement :

- **<u>Compteurs à budget => Compteurs communicants</u>**
  - Nouvelles demandes (BAU), estimées à près de 3.300 compteurs / an
  - Remplacement du parc de compteurs actifs à partir de 2022 (≈ 31.000 compteurs sur la période)

- **<u>Extension – priorités et prévisions</u>**

  Résidentiels / Petits professionnels :
  - Nouveaux branchements : +/- 7.000/an (Promo Gaz inclus)
  - Nouveaux compteurs : +/- 9.000/an (Promo Gaz inclus)

  Industriels :
  - Cabines clients : estimation de 20 à 30 cabines /an
    - Prélèvement classique : +/- 15/ an
    - Biométhane : 1 à 2/ an
    - CNG : +/- 10/ an
  - Lotissements, petites extensions et équipements de zonings en partenariat avec les promoteurs : réalisation à la demande et conditionnée par une rentabilité positive
    - estimation moyenne de l'ordre de 25 km/an en BP et en MP

- **<u>Adaptation – priorités et prévisions</u>**

  Sécurité d'approvisionnement – Continuité des travaux déjà engagés :
  - Wodecq : remplacement du poste de Flobecq (2019) ; pose des canalisations (2021/2023)
  - Antoing ⇔ Gaurain (2020/2021)
  - Flawinne/Belgrade => renforcement Namur Ouest (2020/2021) avec un nouveau déversoir
  - Gembloux – 2ème déversoir (Sauvenière)
  - Extension de Piraumont (2019-2022) et nouveau déversoir ZAE de Braine-l'Alleud (UCB)

  Sécurité d'approvisionnement – Projets 2022-2024 :
  - Alimentation de Pecq : nouvelle station FLUXYS à Escanaffles ; pose canalisations MPC (2022/2023)
  - Bouclage Chièvre - Lens & Alimentation de Pairi-Daiza (augmentation de capacité et demande d'un secours)
  - Alimentation de Thines depuis Genappe + Injection potentielle de biométhane
  - Alimentation de Dinant depuis Achêne + Injection potentielle de biométhane

  Assainissement – BP :
  - Poursuite des travaux de remplacement des conduites en fonte, fibrociment et acier mince en tenant compte des synergies avec les autres impétrants et des travaux de voirie prévus par ailleurs
    ⇨ Cible : désaffectation de +/- 15 km/an

  Assainissement – MP :
  - Remplacement progressif des conduites PE/MP de première génération suivant priorité d'exploitation (secteur Brabant Wallon)
    ⇨ Cible : quelques km/an
  - Pour les années 2024-2026, adaptation des réseaux MP-B (6km) ou MP-C (2km) nécessaires à l'accueil des stations CNG et des stations d'injection de biométhane ou de méthane de synthèse.

  Assainissement – Compteurs / Branchements :
  - Enlèvement des compteurs (hors impositions légales) : vétusté ou défectuosité (bruit, blocage, etc.) : +/- 6.000 compteurs /an
  - Renouvellement des branchements en synergie avec le remplacement de conduites et de compteurs +/- 3.500 branchements /an (essentiellement BP)
  - **Besoins induits par la conversion L/H (Secteur Brabant Wallon) : 3.000 branchements MP sur 2021-2023**

III. INDICATEURS DE PERFORMANCE

ELECTRICITE

INDICATEURS DE PERFORMANCE ELECTRICITE

Indicateurs	Unité	Statistiques 2018	Statistiques 2019	Statistiques 2020
Nombre de points de prélèvements actifs - BT	nbre	1.331.013	1.352.232	1.363.909
Nombre de points de prélèvements actifs - MT	nbre	7.542	7.535	7.562
Longueur du réseau BT	km	29.380,17	30.069,00	30.269,00
Longueur du réseau MT	km	20.899,28	21.256,00	21.496,00
Energie distribuée en BT (aux consommateurs finaux)	kWh	5.874.452.709	5.723.074.140	5.651.795.122
Energie distribuée en MT (aux consommateurs finaux)	kWh	4.370.995.332	4.558.024.121	4.282.229.861
Indisponibilité pour coupures planifiées	heures	00:33:08	00:35:53	00:22:38
Indisponibilité suite défaillance MT	heures	00:55:00	00:45:00	00:43:00
Temps d'arrivée sur site en intervention BT/MT	heures	00:49:07	00:50:46	00:52:35
Temps d'intervention moyen en BT/MT	heures	01:06:05	01:07:53	01:10:04
Délai Raccordement BT (à partir de l'accord du client) Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés	%	11	11	11
Délai mise en service / réouverture: Pourcentage des cas où les délais ne sont pas respectés	%	11	16	14

GAZ

INDICATEURS DE PERFORMANCE GAZ

Nombre de fuites réparées, détectées suite à un appel de tiers.

	Canalisations de distribution			Branchements			Total
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	général
2018	96	153	249	775	296	1071	**1.320**
2019	57	171	228	728	267	995	**1.223**
2020	67	135	202	546	254	800	**1.002**

Nombre de fuites réparées, détectées par recherche systématique de fuite de gaz.

	Canalisations de distribution			Branchements			Total
	Moyenne pression	Basse pression	Total	Extérieur	Intérieur	Total	général
2018	211	84	295	468	48	516	**811**
2019	117	73	190	359	26	385	**575**
2020	69	42	111	101	11	112	**223**

2018

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau.

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression 2018

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier	243	1.410,20	17,23
Polyéthylène	64	2.383,80	2,68
Fonte			
PVC			
Total	**307**	**3.794,00**	**8,09**

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression 2018

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise	11	36,98	29,70
Fonte nodulaire			
Acier	132	1.719,94	7,70
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm	14	50,83	27,50
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm			
PVC	2		
Polyéthylène	78	3.994,45	2,00
Total	**237**	**5.802,20**	**4,10**

2019

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau.

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression 2019

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier			
Polyéthylène			
Fonte			
PVC			
Total	**174**	**3.905,00**	**4,46**

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression 2019

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise			
Fonte nodulaire			
Acier			
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm			
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm			
PVC			
Polyéthylène			
Total	**244**	**6.026,00**	**4,05**

2020

Nombre de fuites réparées dans des canalisations de distribution, scindées en canalisations moyenne et basse pression, relevées par type de matériau.

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution moyenne pression 2020

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Acier			
Polyéthylène			
Fonte			
PVC			
Total	**136**	**3.966,04**	**3,43**

_Nombre de fuites sur les canalisations de distribution basse pression 2020

Type de matériau	Nombre total de fuites	Longueur des canalisations en service (en km)	Nombre de fuites sur canalisations par 100 km
Fonte grise			
Fonte nodulaire			
Acier			
Fibro-ciment de diamètre < 100 mm			
Fibro-ciment de diamètre > 100 mm			
PVC			
Polyéthylène			
Total	**177**	**6.066,72**	**2,92**

Nombre de fuites réparées sur branchements (extérieur et intérieur).

	Nombre de fuites	Nombre de branchements	Nombre de fuites par 100 branchements
2018	1.587	435.775	0,360
2019	1.380	450.126	0,310
2020	912	456.375	0,200

Nombre de km de canalisations de distribution moyenne et basse pression qui ont été contrôlés dans le cadre de la recherche systématique des fuites.

	Nombre de km de canalisations de distribution qui ont été contrôlés		
	2018	2019	2020
Canalisations de distribution moyenne pression	688,40	663,07	778,91
Canalisations de distribution basse pression	844,20	1.124,44	1.307,23
Total	1.532,60	1.787,51	2.086,14

Contacts

ORES - Avenue Jean Mermoz, 14
6041 Gosselies
www.ores.be
Service clientèle : 078/15.78.01
Service dépannage : 078/78.78.00
Urgence odeur de gaz : 0800/87.087

ORES Assets – Association intercommunale coopérative

Avenue Jean Mermoz, 14 – 6041 Gosselies

TVA BE 0543.696.579

RPM Charleroi

Éditeur responsable : Annabel Vanbéver – Avenue Jean Mermoz, 14 6041 Gosselies / décembre 2021

Layout à finaliser